

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DON EN CONFIANCE

Mouvement au Comité de la Charte du Don en confiance :

### LA FONDATION FOCH OBTIENT LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



À l'issue de la période d'instruction de sa candidature, la Fondation Foch a obtenu le label "Don en confiance" le 7 juillet 2016. Cette labellisation signifie que la Fondation Foch satisfait aux quatre grands principes du Don en confiance : transparence, respect du donateur, rigueur de la gestion, gestion désintéressée.

Ce label est délivré pour trois ans renouvelables, pendant lesquels un contrôle continu de respect de ces exigences est assuré par le Comité de la Charte du Don en confiance.

Jean-Pierre Duprieux, président du Don en confiance, déclare : « *Je tiens à saluer le chemin parcouru par la Fondation Foch pour satisfaire aux exigences du label "Don en confiance" et souscrire aux engagements qu'elles impliquent. La Fondation rejoint ainsi le collectif des organisations labellisées ayant choisi d'adhérer à cette démarche, pour toujours plus de transparence vis-à-vis des donateurs.* »

**La Fondation Maréchal Foch** a été créée en 1929 par un groupe de personnalités françaises et américaines, dont Justin Godart, ancien ministre de la Santé, et Bernard Flursheim. Grâce à d'importantes levées de fonds, la Fondation a construit puis ouvert en 1937 l'hôpital Foch à Suresnes. Depuis 1996 elle en délègue la gestion à une association qu'elle a constituée conjointement avec le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Suresnes. L'hôpital Foch est aujourd'hui l'un des hôpitaux privés à but non lucratif les plus performants de France. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Foch a pour mission de financer, grâce à la générosité de ses donateurs, des projets aussi bien de recherche, immobiliers que technologiques. Elle permet à l'hôpital de mettre en place son plan stratégique dont l'ambition est portée dans sa signature « Pour ses patients, Foch construit l'hôpital de demain ».

➤ Plus d'infos sur [www.fondation-foch.com](http://www.fondation-foch.com)

La liste des organisations labellisées "Don en confiance" est en ligne sur :  
[www.donenconfiance.org/organisations-labellisees](http://www.donenconfiance.org/organisations-labellisees)

#### LE RÔLE DU COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

Le Comité de la Charte du Don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière. Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci : [www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)



#### SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Marie-Pierre MEDOUGA-NDJIKESSI

 au Comité : 01 53 36 35 02/03 / portable : 06 22 78 71 38 / à l'agence, MP & C : 01 39 72 80 99

 [www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu) / [agencerp@orange.fr](mailto:agencerp@orange.fr) / [servicepresse@mp-c.eu](mailto:servicepresse@mp-c.eu)

 Twitter : @mapyntonga

Avec le soutien de



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS